

Carte 31 : Le contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.5. LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

La Zone d'Implantation Potentielle s'étend à environ 2,6 km à l'est du bourg de Saint-Loup-sur-Thouet et de la vallée du Thouet, sur une surface d'environ 300 hectares. La carte suivante présente les éléments paysagers de la zone ainsi que la localisation d'une série de prises de vue permettant d'appréhender ces paysages.

Le secteur concerné par l'aire d'étude immédiate affiche une occupation du sol essentiellement agricole à structure bocagère dense, dont les champs sont d'une superficie de l'ordre de 0,5 à 18 ha, et sont utilisés majoritairement en prairies temporaires et permanentes mais aussi en quelques cultures céréalières. On retrouve donc un paysage de bocage caractéristique des paysages des contreforts de la Gâtine, avec un réseau de haies particulièrement présent et connecté.



Photo 102 : Un paysage agricole, au maillage bocager dense

À l'échelle de l'aire d'étude immédiate, le relief joue un rôle important dans le fonctionnement du paysage de la zone ; même si les dénivelés sont peu marqués, les légères variations topographiques conditionnent les perceptions. Le bloc diagramme suivant permet la visualisation de la structure géomorphologique locale.

L'aire d'étude immédiate se situe en position topographique intermédiaire et est encadré au nord par la Cendronne, à l'est par le Thouet et au sud par la Taconnière. Plus localement, le ruisseau du Marais Bodin creuse le relief du sud de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate afin de rejoindre le lac de la Cendronne. La Garotte circule quant à elle à l'est de l'aire d'étude immédiate, en direction du Thouet. Ces secteurs constituent les points les plus bas de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate, avec une altitude minimale d'environ 130 m pour le ruisseau du marais Bodin et 100 m pour la Garotte. Le point le plus haut est situé au nord de la zone de projet, à une altitude de 152 m maximum.

Ce vallonnement, bien que léger, fait naître des perceptions variées du paysage de la ZIP suivant la situation topographique de l'observateur. Depuis les fonds de vallons, notamment celui de la Garotte dans lequel s'implante le hameau de Champeau, les vues sont courtes et en légère contre-plongée sur la zone ; depuis les points les plus hauts, les perspectives peuvent être légèrement plus lointaines, lorsque la trame végétale le permet. Dans l'ensemble, la topographie est vallonnée.

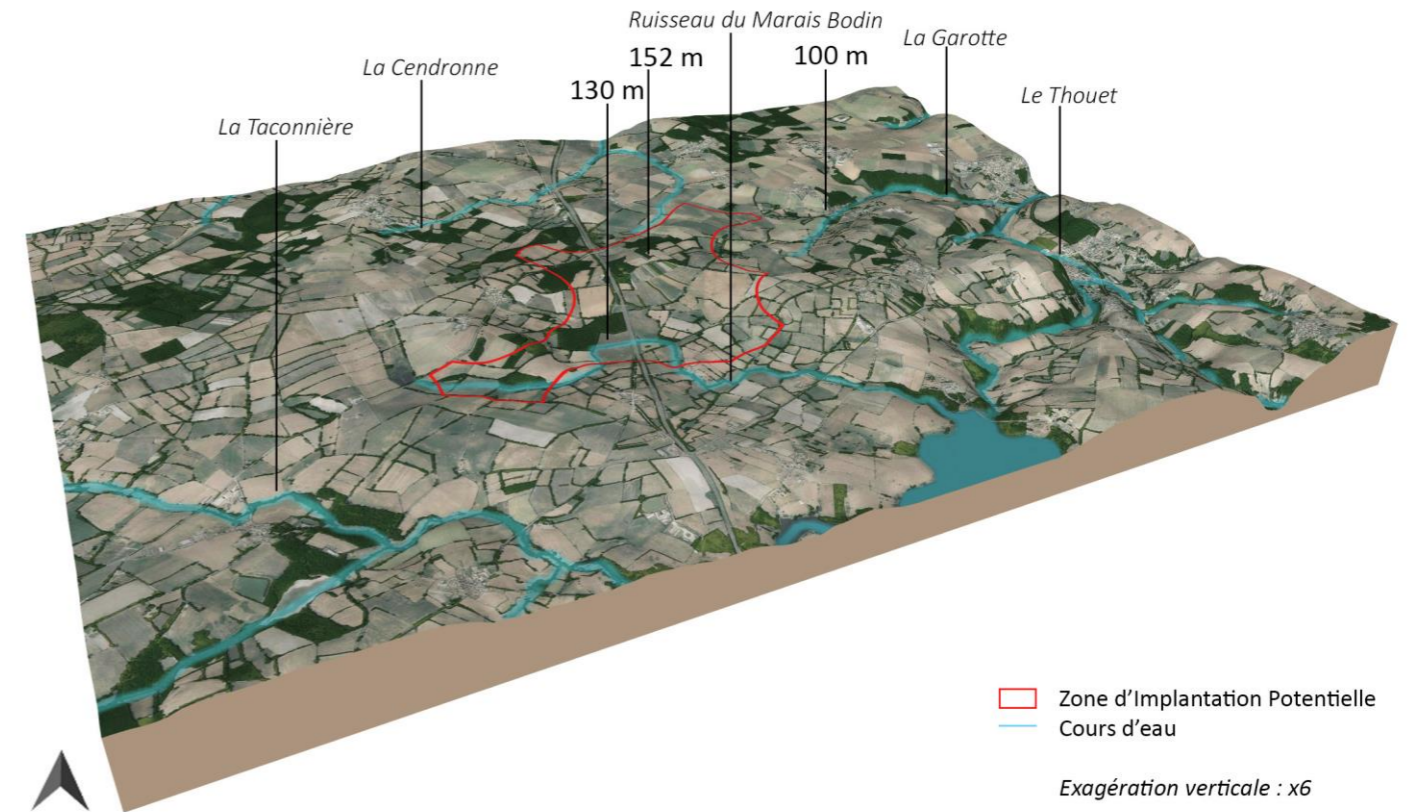


Figure 15 : Bloc diagramme à l'échelle de l'aire d'étude immédiate (exagération verticale x6)



Photo 103 : Au nord de la ZIP, le positionnement en point haut et la faible densité du maillage bocager permettent des vues plus lointaines et éventuellement la perception du motif éolien dans le lointain (parcs réalisés de Glénay et d'Availles-Thouarsais-Irais)

Les points d'eau sont nombreux autour du site et au sein même de la zone de projet. Ces éléments sont néanmoins très peu visibles dans le paysage puisqu'ils sont entourés d'une végétation dense qui les dissimule au regard.



Photo 104 : Les points d'eau sont dissimulés par la végétation

Les structures arborées sont présentes au sein de l'aire d'étude immédiate, majoritairement sous forme de haies bocagères ou de reliquats de haies bocagères mais aussi sous forme de boisements au nord et à l'ouest. L'atmosphère paysagère est globalement intime et fermée au sein de la Zone d'Implantation Potentielle au vu de la densité de la trame végétale. Le maillage bocager se relâche toutefois avant de disparaître au nord-est de la zone de projet.



Photo 105 : La densité de la trame bocagère conditionne les perceptions, celles-ci étant très variées selon le niveau de conservation de la haie

Quelques infrastructures sont présentes autour et dans la zone de projet. On relève tout d'abord la présence du parc éolien de Maisontiers-Tessonnière à moins de 1 km de la ZIP et visible en de nombreux points de l'aire d'étude immédiate et de la zone de projet. Un pylône de 42 m de hauteur est également présent au centre de la ZIP, sur le point le plus haut de la zone. Celui-ci est aisément repérable mais toutefois en partie masqué par les boisements dans lesquels il s'inscrit.

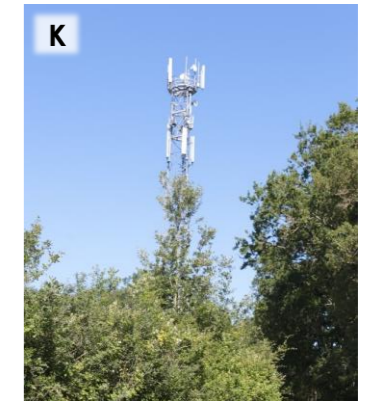


Photo 106 : Le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière et le pylône de télécommunication constituent des points d'appel depuis l'aire d'étude immédiate



Photo 107 : Le parc éolien de Maisontiers-Tessonnière est régulièrement perceptible depuis la ZIP, bien que souvent tronqué par la végétation arborée

Hormis les départementales RD938 et RD27 traversant la ZIP, aucune route ne parcourt la zone de projet ; seuls des chemins agricoles desservent les différentes parcelles.



Photo 108 : La RD938 traverse la ZIP selon un axe nord/sud – ses abords arborés limitent les perceptions longues



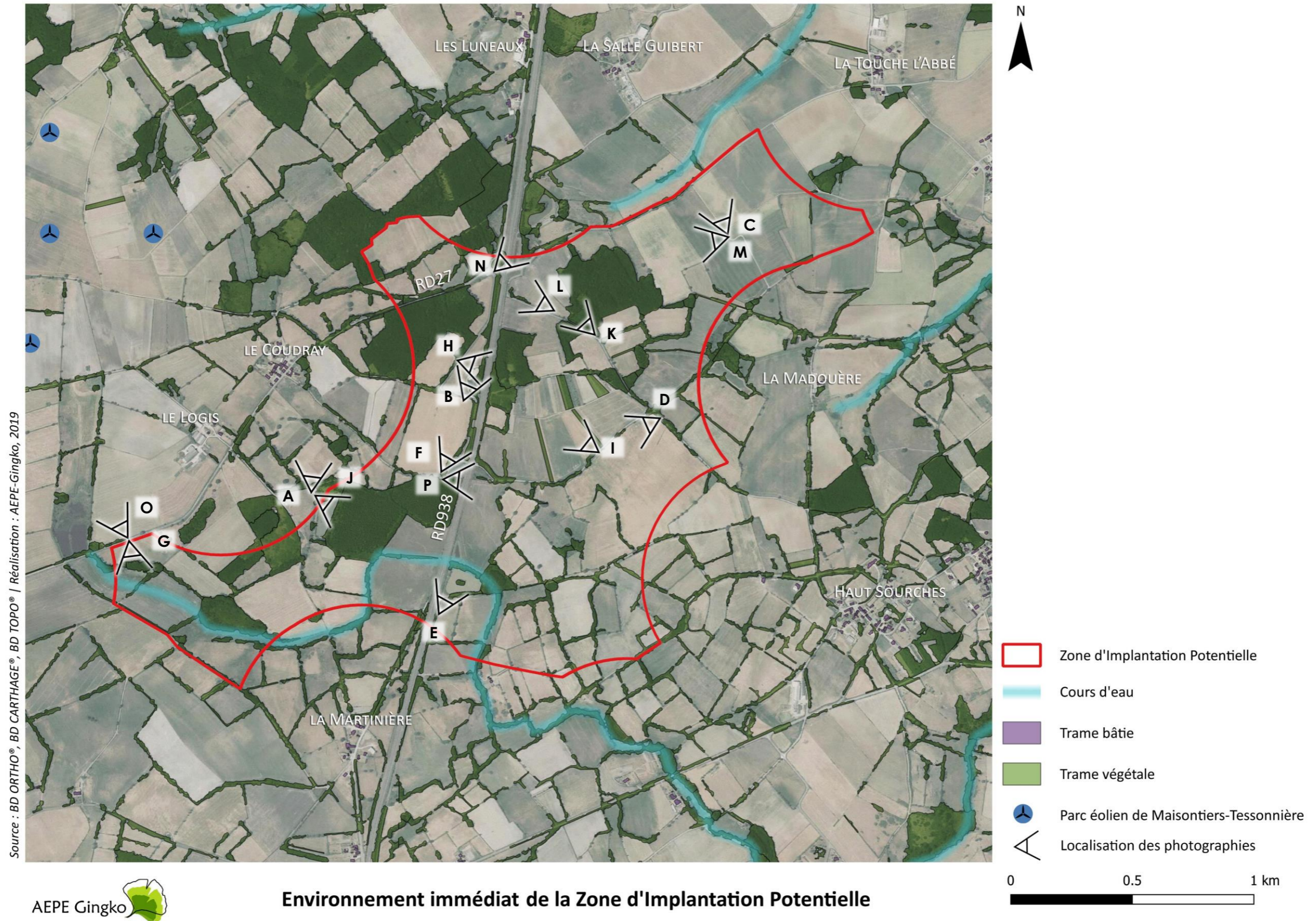
Photo 109 : La RD27 longe les limites nord de la ZIP



Photo 110 : La ZIP est parcourue d'une multitude de dessertes agricoles

L'analyse des paysages de l'aire d'étude immédiate et de la Zone d'Implantation Potentielle fait ressortir les recommandations suivantes :

- Les éléments arborés (boisements et haies bocagères) structurent la ZIP et sont à préserver ; une attention particulière devra être portée à l'aménagement des accès ;
- La RD938 traversant la ZIP, il est recommandé de veiller à la lisibilité du parc depuis cet axe en privilégiant une implantation linéaire sur une ou deux lignes suivant un axe nord-est / sud-ouest, avec des interdistances homogènes en accord avec les parcs éoliens en projet ou exploités voisins (Glénay, le Pâtis au chevaux, Maisontiers-Tessonnière). Une homogénéité des hauteurs sommitales des éoliennes du parc projeté est également préférable afin d'assurer une bonne lisibilité.
- En plus de cet axe d'importance locale, la ZIP est parcourue d'une multitude de chemins agricoles ; il est donc recommandé de les utiliser en tant que chemins d'accès du parc éolien.
- L'installation des postes de livraison devra possiblement se faire en appui de la végétation ou autre élément structurant de la ZIP présents au sein de la ZIP afin qu'il ne soit pas visible depuis les routes structurantes traversant la zone de projet. Il pourra se placer à distance de la RD938 afin qu'il ne soit pas visible depuis celle-ci. Un bardage bois est également recommandé pour une meilleure insertion paysagère.



Carte 32 : Environnement immédiat de la Zone d'Implantation Potentielle